



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

06833-F

UNIDO/IPPD.196
19 novembre 1975

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

LE LIEN ENTRE L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE AFRICAINS DANS LE NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

TABLE DES MATIERES

| <u>Chapitre</u> | <u>Page</u> |
|--|-------------|
| I. L'OBJECTIF QUANTITATIF POUR L'INDUSTRIE ET SES INCIDENCES SUR LE COMMERCE AFRICAIN | 2 |
| Introduction | 2 |
| Les résultats et le potentiel de l'industrie et du commerce africains | 3 |
| II. VERS UNE STRATEGIE COMMERCIALE AFRICAINE DANS LE CADRE DU NOUVEL ORDRE INDUSTRIEL | 7 |
| III. LES PREALABLES D'UNE APPROCHE COORDONNEE | 10 |
| IV. COOPERATION INTERNATIONALE ET CONSULTATIONS INDUSTRIELLES : LE ROLE DE L'ONU ET DE LA CEA | 16 |

I. L'OBJECTIF QUANTITATIF POUR L'INDUSTRIE ET SES INCIDENCES SUR LE COMMERCE AFRICAIN

Introduction

1. Le présent document fait brièvement le point des réflexions actuelles sur le nouvel ordre économique international, et en particulier le lien entre l'industrialisation et le commerce dans le processus de développement de l'Afrique. On ne saurait proposer de nouvelles solutions aux problèmes que pose l'industrialisation de l'Afrique sans tenir compte de leurs incidences sur d'autres domaines de l'économie, en particulier le commerce international. Dans le premier chapitre du présent document, on fait le bilan des résultats de l'industrie et du commerce africains et on examine leur potentiel compte tenu de l'objectif de production industrielle fixé pour l'Afrique en l'an 2000. Le deuxième chapitre expose les grandes lignes d'une interprétation possible de la portée générale du lien entre ces deux domaines. En quelques mots, on estime que les priorités arrêtées pour l'industrie et le commerce sont interdépendantes et doivent être examinées simultanément. On ne peut s'assurer une part équitable du commerce mondial sans une base industrielle suffisante; c'est un fait dont il faudra tenir compte dans les priorités qui seront arrêtées.

2. Le nouvel ordre économique international prévoit un nouveau mode d'industrialisation pour l'Afrique. Pour atteindre les objectifs économiques et sociaux proposés pour l'an 2000, les mesures s'imposent immédiatement. Une approche passive - qui repousse la mise en oeuvre de mesures concrètes jusqu'au moment où les possibilités industrielles sont manifestes - est insuffisante. Si l'on veut que le mode d'industrialisation future tienne compte des objectifs sociaux et économiques actuels, des mesures immédiates sont nécessaires tant en ce qui concerne l'industrie que le commerce. Compte tenu de cette condition, le troisième chapitre du document examine de grandes options fondamentales et fait ressortir le lien entre l'industrie et le commerce. ... à l'échelon national, on juge indispensable un programme qui intègre le rôle de l'industrie et du commerce en s'inspirant largement d'une approche sectorielle. Cette forme d'action à l'échelon national peut permettre de constituer un cadre commode pour la coopération industrielle régionale.

3. Le dernier chapitre du présent document est consacré à la contribution de l'ONUDI à l'instauration du nouvel ordre économique international ainsi qu'aux résultats escomptés des travaux du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique. À ce propos, on examine le système de consultations permanentes aux échelons global, régional et sectoriel ainsi que certaines de leurs incidences sur les mesures et les politiques intéressant le commerce.

Les résultats et le potentiel de l'industrie et du commerce africains

4. Bien qu'elle ait été rapide ces dernières années, la croissance industrielle de l'Afrique devra s'accélérer dans les décennies à venir. Pendant la première moitié des années 70, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière africaine a augmenté au taux annuel moyen de 7,5 %. Pour atteindre l'objectif de 2 % fixé dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima pour la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale en l'an 2000, ce taux de croissance devra augmenter sensiblement pour passer à environ 10 à 13 % dans le dernier quart du XX^{ème} siècle^{1/}.

5. Une accélération de la croissance de la production manufacturière africaine exige un redoublement immédiat des efforts d'industrialisation. Du côté de l'offre, il faut accroître considérablement les investissements dans le secteur manufacturier, établir des priorités en faveur des industries à forte croissance et encourager la mise au point de techniques plus efficaces permettant d'économiser les ressources. Du côté de la demande, il faut exploiter le potentiel d'exportation et renforcer les marchés africains de biens industriels.

6. La part de la valeur ajoutée par le secteur manufacturier dans le PIB de l'Afrique, qui est maintenant d'environ 11 %, devra augmenter sensiblement dans les quelques décennies à venir. La validité de cette observation est étayée par l'expérience ainsi que par une analyse faite récemment par l'ONUDI des incidences de l'objectif de 2 % fixé pour l'Afrique. D'ici à l'an 2000, la part du secteur manufacturier dans le PIB de l'Afrique devra s'élever à environ 20 à 30 %, c'est-à-dire dans la fourchette observée actuellement pour la plupart des pays d'Amérique latine.

^{1/} Le chiffre de 10 % est à retenir si la croissance industrielle dans le reste du monde est faible; le chiffre de 13 % s'imposera si la croissance dans le reste du monde est élevée.

7. Dans une période de croissance industrielle accélérée, il est probable que la composition du secteur manufacturier évoluera pour faire une plus large place aux industries lourdes, en particulier celles qui produisent des biens d'équipement et des biens intermédiaires. A l'heure actuelle, quelques pays d'Afrique n'ont pas d'industrie lourde importante et même dans les pays qui font porter leurs efforts sur ce secteur (par exemple l'Algérie, le Zaïre, le Kenya et la Tunisie), l'industrie légère assure encore plus de la moitié de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier.

8. A l'heure actuelle, la plus grande partie de la production industrielle africaine est assurée par quelques pays. L'Egypte, le Nigéria, l'Algérie, le Maroc, le Zaïre et le Kenya assurent environ 60 % de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier; dans la plupart des autres pays d'Afrique le secteur manufacturier est négligeable. Partant d'une base aussi restreinte, le croissance industrielle de bon nombre de ces pays à potentiel élevé du fait de leurs ressources naturelles sera sans doute rapide dans les quelques décennies à venir.

9. En ce qui concerne le commerce aussi, les résultats devront s'écarter à l'avenir des tendances actuelles. Au niveau global, la part de l'Afrique dans le commerce mondial des produits manufacturés est demeurée stagnante ou s'est inscrite en légère baisse depuis 1960. En 1972, les produits manufacturés représentaient pour 6,3 % seulement dans le total des exportations de la région^{2/}. En outre, par rapport aux résultats des exportations de produits manufacturés enregistrés par les pays en développement dans leur ensemble, la part relative de l'Afrique s'est détériorée, tombant de 11,5 % au début des années 60 à 6,3 % en 1973. Enfin, la comparaison des résultats d'exportation de produits manufacturés de l'Afrique et du total des exportations de la région ne manque pas de décevoir quelque peu. Durant les années 70, les taux de croissance des exportations de produits manufacturés ont toujours été inférieurs aux taux de croissance du total des exportations de la région. Ce n'est pas généralement une caractéristique commune aux autres régions en développement où les exportations de produits manufacturés sont de plus en plus un élément dynamique des échanges.

^{2/} C.I.A., Etude des conditions économiques et sociales en Afrique, 1974 (E/CN.14/632/Partie I), page 151 du texte anglais.

10. En ce qui concerne le commerce intra-africain de produits manufacturés, la comparaison avec les échanges intrarégionaux d'autres produits peut constituer un utile point de repère. Ici encore les résultats de l'Afrique ne sont pas particulièrement encourageants. Ces dernières années, le commerce intra-africain des produits manufacturés n'a pas réussi à se développer au même rythme que les exportations africaines de produits manufacturés vers le reste du monde. Au total, les échanges intra-africains ont représenté ces dernières années de 5 à 6 % des exportations de la région, tandis que les produits manufacturés n'y entrent que pour environ un tiers seulement³. En outre, pour une grande part, le commerce intra-africain de produits manufacturés s'est limité à des échanges avec une seule et même sous-région de l'Afrique; il n'a donc pas eu une large base régionale.

11. Les exportations de produits primaires de la région constituent un autre facteur de grande importance pour expliquer les tendances qui marquent les exportations africaines. La valeur totale des exportations de produits primaires a été sensiblement plus élevée que celle des exportations de produits manufacturés et elle détermine la structure générale des exportations africaines. Bon nombre de ces produits sont exportés vers les pays développés où ils subissent un traitement industriel. Les possibilités pour l'Afrique de pousser davantage le traitement industriel de ces produits au lieu de les exporter pourraient être un facteur clef de l'expansion future de l'industrie et du commerce de la région.

12. L'examen de ces grandes tendances montre nettement qu'il faut réexaminer les résultats de l'industrie et du commerce aux échelons régional, sous-régional et national. La réalisation de l'objectif de 2 % fixé pour l'industrie comporte d'importantes incidences pour le commerce. Si elle augmente suivant le rythme prévu pour la réalisation de l'objectif fixé pour l'industrie, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales de produits manufacturés (0,9 % actuellement) sera, estime-t-on, de 3 % en l'an 2000⁴.

✓ D14.

⁴ ONUDI, Objectif 2 % en l'an 2000 : incidences de cet objectif du développement industriel pour l'Afrique (C.I.3/INR/TP/3) § 32.

13. Il n'est pas difficile d'expliquer pour les raisons de caractère général pourquoi la part actuelle de l'Afrique dans les échanges mondiaux est plutôt faible. Par rapport aux autres régions en développement et aux régions développées, le secteur industriel est en Afrique à l'état embryonnaire, et la prédominance des produits primaires dans les exportations de la région résulte du rôle limité que joue l'industrie. C'est ainsi qu'en 1973, 40 produits agricoles et miniers choisis rentraient pour 90 % dans le total des échanges de l'Afrique⁵.

14. Il est évidemment bien plus difficile de fixer les nouvelles priorités et d'élaborer de nouvelles stratégies de développement que de déterminer les carences du développement. C'est cependant ce que l'on s'est efforcé de faire dans la section suivante. On pourra pour s'atteler à la tâche s'inspirer de ce qui précède. Pour l'essentiel, de bons résultats commerciaux seront tributaires d'un programme d'industrialisation réussi avec lequel ils devront être coordonnés. Un programme régional d'industrialisation pourrait quant à lui comporter parmi ses grands objectifs un développement substantiel du traitement industriel des produits primaires qui sont maintenant exportés.

5/ C.E., Etude des conditions économiques et sociales en Afrique, 1974 (E/CN.14/632/Partie I), page xi.

II. VERS UNE STRATEGIE COMMERCIALE AFRICAINE DANS LE CADRE DU NOUVEL ORDRE INDUSTRIEL

15. Dans le passé, les dirigeants et les planificateurs ont quelquefois eu tendance à considérer l'industrialisation et le développement des échanges commerciaux comme deux domaines indépendants. Ainsi, les uns et les autres se sont occupés des problèmes propres à leurs champs d'activité respectifs, sans avoir une vue précise des relations existant entre l'industrie et le commerce ou sans en tenir dûment compte. La Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels soulignent la nécessité d'une coordination et d'une coopération dans ces deux domaines.

16. Il est évident qu'il faut développer les échanges de produits industriels si l'on veut que l'industrie africaine atteigne l'objectif fixé dans le cadre du nouvel ordre économique international. Il ne suffira cependant pas d'accroître le volume des échanges. A mesure que progressera l'industrialisation, il faudra donner une nouvelle structure aux échanges et modifier, à long terme, la composition des courants commerciaux, en raison notamment du développement des industries de transformation. Dans ce contexte, on ne peut considérer la libéralisation des échanges que comme une mesure nécessaire mais non suffisante pour permettre aux pays africains d'atteindre leurs objectifs de développement. La communauté internationale devra aller au-delà des mesures de libéralisation des échanges "si l'on veut atteindre les buts du nouvel ordre économique international"^{6/}. Ce principe ne s'applique pas seulement aux programmes établis conjointement par les pays développés et les pays en développement; il revêt la même importance en ce qui concerne les programmes mis au point par les seuls pays en développement, sur une base régionale.

17. Les résultats des échanges commerciaux sont liés à la solidité du secteur industriel; l'interdépendance entre l'industrie et le commerce exigerait donc que l'on accorde l'ordre de priorité le plus élevé à l'élaboration d'une stratégie efficace de développement industriel. La politique commerciale serait alors considérée non pas comme le

^{6/} Voir "L'industrialisation et le commerce dans le processus de développement", document établi conjointement par les Secrétariats de la CNUCED et de l'ONUDI pour la deuxième Conférence générale de l'ONUDI (ID/CONF.3/19), § 24.

facteur qui détermina le rythme de mise en oeuvre de la stratégie régionale de développement, mais comme le complément indispensable de cette dernière. Les politiques commerciales viseraient à atteindre les objectifs de la stratégie globale d'industrialisation.

18. Cette théorie est fondamentalement différente de celle qu'ont appliquée les pays développés il y a un siècle, lorsque l'expansion du commerce réglait le rythme du développement économique et était considérée comme le principal moteur de la croissance. Elle ne signifie cependant pas que les grandes options de la politique commerciale (promotion des exportations, remplacement des importations, accords de coopération commerciale à l'échelon régional et sous-régional etc.) ne sont plus valables. Ce qu'elle exigerait, c'est l'adoption de politiques commerciales allant au-delà du "commerce pour le commerce", tenant compte des objectifs industriels et faisant appel à la coopération régionale et internationale au niveau des gouvernements et des entreprises.

19. L'application de cette théorie entraînerait évidemment certaines modifications dans les échanges commerciaux de produits manufacturés des pays africains. Le commerce des pays d'Afrique présente les caractéristiques suivantes :

- Les exportations portant principalement sur des produits primaires ou des produits semi-finis,
- Les importations sont surtout constituées par des produits finis (biens de consommation et biens d'équipement),
- La plupart des échanges (tant à l'importation qu'à l'exportation) se font avec les pays développés et le volume des échanges intra-africains, comme celui des échanges avec d'autres régions en développement, est très faible.

20. Il est logique que la structure du commerce des produits manufacturés change, à mesure que progressera l'industrialisation de l'Afrique. On ne saurait cependant s'attendre à ce que ces modifications se produisent d'elles-mêmes, sans aucune intervention des gouvernements africains^{1/}. Pour que soit atteint l'objectif de 2 % fixé

^{1/} Cela est particulièrement vrai dans le cas des liens commerciaux traditionnels nord-sud, caractéristiques du commerce africain.

pour la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale en l'an 2000, il faudrait notamment :

- i) Augmenter la part des produits finis, des produits ouvrés et des produits semi-finis dans les exportations totales de la région.
- ii) Accroître le volume des échanges commerciaux entre pays africains.
- iii) Accroître la valeur totale des exportations vers les pays développés.

III. LES PARAMÈTRES D'UNE APPROCHE COORDONNÉE

21. Le Plan d'action adopté à la deuxième Conférence générale de l'ONUDI a souligné particulièrement la nécessité de développer la coopération internationale dans le domaine de l'industrie. Il a en même temps accordé une grande importance au rôle complémentaire que le commerce des produits industriels aurait à jouer dans la réalisation de l'objectif quantitatif. L'adoption d'une approche nationale intégrée, tenant compte à la fois du facteur commercial et du facteur industriel et mettant l'accent sur les mesures à prendre au niveau des différents secteurs industriels, pourrait servir de base à cette approche coordonnée. Par la consultation, il serait possible de mettre au point un programme de coopération régionale en matière de commerce et d'industrie.

22. Il importe de tenir compte du fait que, dans beaucoup de pays africains, l'étroitesse du marché national constitue actuellement un handicap pour l'industrie et limite le développement de la production industrielle. Une répartition de plus en plus large du revenu devrait accroître progressivement les débouchés des industries locales existantes et contribuer à une modification à long terme de la structure de la consommation des produits manufacturés^{3/}. Les modifications structurelles de l'industrie africaine (dues à des décisions politiques ou à des modifications dans la structure de la consommation) devraient créer de nouvelles possibilités commerciales parce qu'elles favoriseraient une plus grande spécialisation.

23. Favoriser les produits de grande consommation de masse reviendrait à accorder la priorité aux fabrications bon marché et aux niveaux de prix relativement bas, à la différence des branches d'industrie qui insistent sur la qualité et sont orientées vers la satisfaction des besoins des groupes à haut revenu. Une telle modification de la gamme des produits finals ne manquerait pas - en créant de nouvelles liaisons vers l'avant - de constituer un important facteur additionnel de croissance pour les industries de biens intermédiaires et pour les industries de base.

^{3/} Il s'ensuit, dans une certaine mesure, que les indicateurs actuels du marché, établis en fonction de la répartition actuelle du revenu ne peuvent pas être des indicateurs sûrs pour les types de croissance industrielle conformes aux objectifs du nouvel ordre économique international.

24. Etant donné que ce programme est complexe et que les ressources sont limitées, la première mesure à prendre au niveau national serait de donner la priorité aux secteurs industriels les plus susceptibles de contribuer à la réalisation des futurs objectifs économiques et sociaux^{9/}. Chaque pays tiendrait compte, ce faisant, de ses propres priorités et de ses propres objectifs mais il semble bien que le désir d'une plus grande autonomie et d'une amélioration générale du niveau de vie des masses soient des objectifs communs à la plupart des pays africains.

25. La sélection des secteurs prioritaires est d'autant plus importante qu'elle influera sur les décisions dans un grand nombre de domaines. Les décisions à prendre concernant les plans industriels, l'infrastructure, la politique des prix, les incitations fiscales, la politique de la main-d'oeuvre, la formation, etc., devront toutes être étudiées à la lumière de leurs incidences possibles sur la production et sur le commerce dans les secteurs industriels prioritaires. Un des choix décisifs sera probablement le choix entre spécialisation et diversification, qui sera déterminé en grande partie par le stade de développement des pays, les dimensions de leur marché, leurs objectifs de développement et les possibilités de coopération avec d'autres pays. Ce choix devra être fait dans une optique évolutive. Etant donné que la structure industrielle d'un pays doit être édifiée progressivement, il pourra être nécessaire de créer dès le début certaines industries qui ne sont pas immédiatement rentables. La contribution potentielle à venir d'un secteur (en termes de production et de commerce) peut être un facteur de décision plus important que sa compétitivité actuelle.

26. Dans le cadre de l'analyse générale de l'objectif de 2 %, l'ONUDI a étudié un certain nombre de secteurs industriels qui pourraient devenir des secteurs prioritaires en Afrique^{10/}. Entre autres exemples de secteurs prioritaires potentiels, on peut citer la sidérurgie. Dans ce secteur, les économies d'échelle sont importantes et les marchés intérieurs des pays africains sont généralement trop étroits pour accueillir de grandes installations sidérurgiques. Il importe par conséquent que les pays de la région coopèrent pour la mise en place de cette industrie, ce qui permettrait de créer

^{9/} Le principe des secteurs industriels prioritaires joue un rôle clef dans l'élaboration d'un plan d'action permettant d'atteindre les objectifs quantitatifs. Une étude importante de l'ONUDI est consacrée à l'identification de ces secteurs en Afrique. Voir ONUDI, Objectif 2 % en l'an 2000 : incidences de cet objectif du développement industriel pour l'Afrique (CMI.3/INR/TP/3).

^{10/} Ibid., §§ 16 à 26.

de passer unitaire la production dépassant le débouché suffisants et utilisant les matières premières disponibles. D'après les estimations de l'ONUDI, la consommation annuelle d'acier brut de la région atteindra 130 millions de tonnes en l'an 2000. La capacité supplémentaire nécessaire pour satisfaire cette demande exigera un investissement de 130 milliards de dollars. Les gains en devises s'élèveront à 20 milliards de dollars, dont 5,5 milliards imputables aux exportations^{11/}.

27. Un autre exemple frappant du potentiel inexploité au cours du dernier quart du vingtième siècle est le secteur des industries légères^{12/}. En l'an 2000, le produit annuel brut de ce secteur pourrait atteindre environ 13 milliards de dollars. L'investissement nécessaire pour parvenir à ce niveau de production s'élèverait à 29 milliards de dollars, les investissements requis pour les installations de stockage et de distribution étant compris dans le total. Leur ajoutés dans ce secteur atteindraient 15 milliards de dollars et les recettes d'exportation s'élèveraient en l'an 2000 à environ 25 milliards de dollars.

28. Ces exemples illustrent l'ampleur et la complexité du processus d'industrialisation future de l'Afrique ainsi que l'étendue de son potentiel industriel et commercial^{13/}. Les priorités industrielles définies au niveau national pourraient servir de base pour l'élaboration d'un programme régional en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international dans l'industrie. Au cours des discussions et des consultations régionales ultérieures au sujet des objectifs nationaux on pourrait s'efforcer d'identifier notamment : a) les possibilités d'intensifier le commerce intr-africain; b) les possibilités de coopération entre les entreprises ou les gouvernements du pays de la région pour l'exécution de projets industriels nationaux et c) les questions pour lesquelles les pays d'Afrique devraient définir une position commune qu'ils s'efforceront de faire prévaloir au cours des discussions avec des pays développés ou des groupes de ces pays.

11/ Ibid., §§ 35 à 39.

12/ Les industries considérées sont la menuiserie, les huiles et graisses, le traitement des fruits et légumes, le lait et les produits laitiers, la viande, le poisson et les boissons.

13/ Les autres secteurs étudiés dans le même document sont les suivants : ferronnerie, industries mécaniques, textiles, engrais phosphatés, engrais azotés, produits pétrochimiques et matières plastiques, sel et produits dérivés.

29. Tout programme de coopération régionale dans l'industrie doit bien entendu aller au-delà d'un simple accord sur des priorités régionales dans l'industrie et porter sur des questions telles que la politique commerciale, la mise en place d'une infrastructure complémentaire et l'harmonisation des politiques suivies en matière d'investissements étrangers. Les plans officiels de coopération régionale n'ont pas manqué, mais les politiques nationales d'industrialisation suivies jusqu'ici n'ont pas favorisé la coopération et la coordination voulues. La plupart des plans officiels ont surtout mis l'accent sur l'expansion du commerce^{14/}. Les efforts déployés jusqu'ici ont porté pour l'essentiel sur l'industrialisation mais il s'est avéré que c'était le problème économique le plus difficile à résoudre et les progrès réalisés ont été minimes^{15/}.

30. La situation semble actuellement plus propice à une coopération et à une coordination accrues qu'elle ne l'était dans les années 60 si l'on en juge par les progrès accomplis dans la région en ce qui concerne le développement de l'infrastructure et des mécanismes institutionnels. Comme l'a déclaré le Secrétaire exécutif de la CEA à la deuxième réunion du Comité des progrès de l'industrialisation, l'Afrique est mieux à même qu'il y a 10 ans d'appliquer des politiques tournées vers l'extérieur et, en particulier, d'harmoniser les politiques nationales de développement industriel et les objectifs multinationaux et régionaux en matière d'industrialisation^{16/}.

31. Il ressort de cette déclaration que l'on ne peut examiner la question du commerce sans tenir compte des considérations relatives à la structure des investissements, aux besoins d'infrastructure, à la planification régionale, aux objectifs de politique générale, etc. Il faut donc créer des instances où l'on pourra examiner les liens d'interdépendance entre toutes ces questions, que ce soit au niveau sectoriel ou, d'une façon plus générale, dans l'ensemble de l'industrie.

^{14/} La conclusion qu'il convient de tirer de l'observation faite plus haut selon laquelle l'expansion du commerce pourrait être considérée comme l'aboutissement d'une industrialisation réussie est que, dans les efforts de coopération régionale, un rang de priorité plus élevé devrait si possible être accordé à l'industrie.

^{15/} CEA "Spécialisation, complémentarité et industrialisation multinationale en Afrique - Rapport d'activité" (E/CN.14/638), § 13.

^{16/} CEA "Rapport du Président du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique" (CNI.1/IND/TP/2), § 18.

32. Le développement du traitement industriel des matières premières sur lequel on a mis l'accent^{17/} ressort de toute évidence du domaine des mesures régionales et mérite donc d'être signalé ici. Plus peut-être qu'aux autres régions en développement, l'Afrique est en proie à toute une série de difficultés étroitement liées au fait que l'exportation de produits primaires non transformés constitue sa principale source de devises. Les fluctuations cycliques des prix, l'alternance de périodes de surproduction et de pénurie, la concurrence des produits synthétiques et la détérioration, à longue échéance, des termes de l'échange de la région sont autant de conséquences de cette dépendance^{18/}. Une certaine proportion des produits semi-finis et finis qui seront ainsi fabriqués en Afrique pourra sans doute être absorbée par les marchés intérieurs mais la majeure partie d'entre eux devra être écoulée sur les marchés étrangers.

33. Des perspectives intéressantes s'offrent à l'Afrique en ce qui concerne la transformation plus poussée, dans la région, des produits primaires qu'elle exporte actuellement, mais les difficultés à surmonter, tant du point de vue de l'offre que de celui de la demande, sont considérables. Les investissements et les entrées de capitaux nécessaires seront très importants. Il faudra peut-être appliquer, en matière de coopération régionale, de nouvelles formules multinationales dans lesquelles une place sera faite à la coopération dans les domaines du commerce, des investissements et des techniques de production.

34. Les sociétés transnationales ont traditionnellement joué un rôle prépondérant dans les domaines de l'extraction et de la transformation des matières premières. Par le passé, leur action a souvent fait obstacle au développement des industries de transformation locales. Grâce aux efforts qu'ils ont déployés pour affirmer davantage leur souveraineté nationale, les gouvernements des pays d'accueil sont parvenus à accroître leur pouvoir de contrôle, ce qui leur permet d'envisager la mise en vigueur de nouveaux régimes de

^{17/} Voir par exemple Déclaration et Plan d'action de Lima, § 58 f) iii).

^{18/} On trouvera une étude détaillée de ces divers points dans le document de la CEA intitulé "Prix comparés des exportations de produits de base et des importations de produits manufacturés des pays en développement d'Afrique" (CMI.3/IMR/TP/6).

propriété. Les progrès de leur industrie joints à la possibilité de bénéficier de programmes d'aide et d'investissements financés par les pays en développement eux-mêmes pourraient permettre dans une certaine mesure aux pays africains de supplanter les sociétés transnationales. La réussite dépendra toutefois des efforts de coopération déployés au niveau régional. A propos de cette nouvelle formule on a parfois parlé de "relation triangulaire". Cette formule serait, en deux mots, la suivante : un pays en développement fournirait le capital, un autre les ressources naturelles et un pays développé ou un pays en développement à demi industrialisé la technologie.

IV. COOPÉRATION INTERNATIONALE ET CONSULTATIONS INDUSTRIELLES :
LE RÔLE DE L'UNCTAD ET DE L'OCDE

31. Il a été révisé, en fait à plusieurs reprises, dans des déclarations concernant les rapports entre l'industrie et le commerce, que les mesures de libéralisation des échanges ne suffisent pas à supprimer les obstacles au développement qui n'ont pas seulement un caractère technique, mais économique, et qui risquent d'empêcher l'adoption des politiques de tirer autant d'avantages que les autres pays en développement. Un système tarifaire préférentiel^{19/} n'est ce qui a confirmé à son tour le Secrétaire général de l'UNCTAD en soulignant que le problème du commerce des produits industriels ne devrait pas être résolu en tant que problème d'accès aux marchés, qu'en résolvant en supprimant les barrières tarifaires. Cette condition, quoique nécessaire, n'est pas suffisante. On ne pouvait pas se contenter d'ouvrir les portes et d'espérer que la nature de la concurrence élargirait le reste. Une politique plus active s'imposait, ainsi qu'un ensemble de mesures liées entre elles et se complétant réciproquement, en vue de stimuler le commerce des pays en développement dans le secteur des produits industriels. Ces mesures ne tendraient pas seulement à faciliter l'accès de ces pays aux marchés internationaux, mais s'attacheraient à éliminer les limitations qui freinent leur capacité de production. Elles viseraient, tant au niveau international que national, à supprimer les obstacles et à procurer aux pays en développement des facilités de caractère juridique, institutionnel et technique. Elles comprendraient des mesures concernant le transfert des techniques et le rôle des sociétés transnationales dans ce secteur. Elles engloberaient aussi la commercialisation et la promotion des produits industriels, l'accès de crédits à l'exportation, etc. En outre, ces mesures devraient être de nature à correspondre aux mesures correctives prises par les pays développés. Les problèmes relatifs à la transformation des produits primaires et à leur commerce international fournissent un lien avec les politiques applicables au secteur des produits de base. C'est un domaine de grand avenir, essentiel à l'industrialisation elle-même^{20/}.

^{19/} UNCTAD, Système généralisé de préférences, Rapport du troisième Séminaire régional sur le SGI (UNCTAD/TF/43), § 12.

^{20/} UNCTAD, "Déclaration liminaire du Secrétaire général de la UNCTAD devant le Conseil du commerce et du développement, sixième session spéciale, Genève, 10 mars 1975" (TD/B/(S-VI)/Misc.4), § 16.

36. Dans cette optique, le commerce et l'industrialisation dans le continent africain doivent être considérés comme des domaines d'activités inséparables, et le système de consultations proposé comme une condition directe du développement des échanges commerciaux ainsi que de l'industrialisation en Afrique.

37. La nécessité d'un système de consultations industrielles a été affirmée dans de nombreuses instances. Dans la résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire a désigné quatre niveaux de consultations industrielles : mondial, régional, interrégional et sectoriel^{21/}. L'ONU, en coopération avec les autres organisations internationales compétentes, devrait servir de forum pour ces consultations industrielles. La deuxième Conférence générale de l'ONU a reconnu l'urgence de ces consultations, compte tenu d'informations appropriées au sujet de l'évaluation de l'offre et de la demande, les disponibilités des facteurs de production et de leur coût, les possibilités et des conditions d'investissements, ainsi que des disponibilités d'équipement et de techniques appropriées. Les consultations auraient pour but de faciliter, dans un contexte dynamique, le redéploiement de certaines capacités de production existant dans les pays développés et la création de nouvelles installations industrielles dans les pays en développement. Elles concerneraient en particulier les industries transformatrices de matières premières exportées par les pays en développement ou consommatrices de grandes quantités d'énergie. Et elles aboutiraient à des propositions concrètes à inclure dans les programmes de développement des pays participants en développement^{22/}.

38. La nouvelle approche exige la coordination des objectifs industriels de l'Afrique aux niveaux régional et sous-régional. Pour qu'une position commune puisse être présentée à la communauté internationale, les politiques industrielles de l'Afrique devront être élaborées dans un cadre régional. La situation de l'industrie en Afrique, ses problèmes commerciaux et ses objectifs diffèrent de ceux des pays développés, voire même des autres régions en voie de développement. L'action collective décrite dans le présent chapitre permettrait de faire en sorte que le nouvel ordre économique international tienne dûment compte des besoins et des priorités de la région.

21/ Résolution 3362 (S-VII) de l'Assemblée générale, chapitre IV, § 3.

22/ ONUCID "Déclaration liminaire du Secrétaire général de la ONUCID devant le Conseil du commerce et du développement, sixième session extraordinaire, Genève, 10 mars 1975" (TD/S/(S-II)/Misc.4), § 16.

39. En ce qui concerne les questions régionales, interrégionales, régionales et sectorielles, le Comité coordonne l'ONU, les consultations bilatérales entre pays africains seront nécessaires pour consolider la position de la région et assurer que les efforts et programmes des instances supra-régionales sont compatibles avec les objectifs africains. Les questions à examiner seront traitées de la détermination des secteurs industriels prioritaires de la région. L'appui de l'Afrique dans les consultations existantes sera extrêmement important.

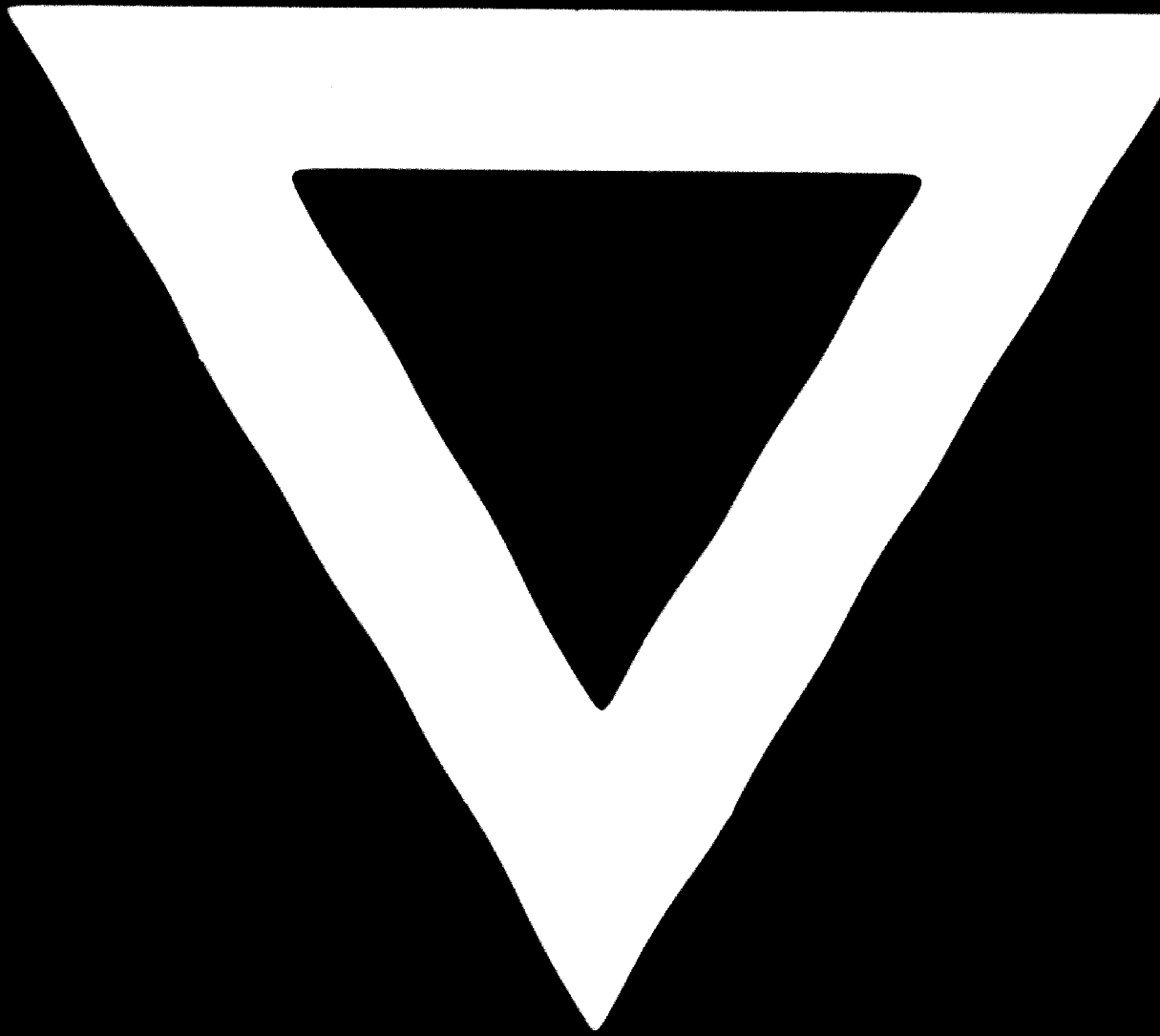
40. En effet, bien que le rôle de consultation repose sur l'interdépendance de tous les niveaux, son succès dépend essentiellement de l'action entreprise à l'échelon régional. Toutefois, pour que l'un système permanent de consultations régionales soit efficace, il doit s'appuyer sur un mécanisme institutionnel approprié - au niveau africain - capable d'orienter et de stimuler l'action dans les domaines clés. La Déclaration et le Plan d'action de 1963 ainsi que les solutions pertinentes adoptées aux cinquième et septième sessions extraordinaires ont tracé les grandes orientations d'une action régionale. De l'ordre de ces orientations, le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique formulé à sa deuxième réunion un certain nombre de recommandations qui doivent être examinées par la troisième Conférence des Ministres africains de l'industrie. En particulier,

"La Conférence déterminera le cadre politique grâce auquel les priorités seraient fixées et l'ONU devrait fournir l'appui psychologique et politique aux priorités africaines de façon à permettre à l'OCT et à l'OCDE d'appliquer les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre de la Déclaration de 1963, notamment en ce qui concerne le redéploiement des services productifs en Afrique"^{21/}.

41. La troisième Conférence des Ministres africains de l'industrie examinera la possibilité de transformer le Comité des progrès de l'industrialisation en un comité permanent jouant le rôle d'instance africaine de consultations régionales. Cette initiative démontre le volonté de l'Afrique d'explorer de nouvelles possibilités de coopération régionale. L'ONU est pleinement disposée à participer à ces efforts de coopération régionale et de coopération industrielle.

^{21/} CEA, rapport de la deuxième réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique (E/CM.14/III/213), § 17.





76.02.03